Jour de séance 9 le mardi 3 novembre 2026

13 h

Prière.

L'hon. M. D'Amours accueille à la Chambre Madeleine Dubé, ancienne députée progressiste-conservatrice provinciale d'Edmundston (1999-2006), d'Edmundston—Saint-Basile (2006-2014) et d'Edmundston—Madawaska-Centre (2014-2018). M[me] M. Johnson, M. Savoie et la présidente se joignent à lui à cet égard.

L'hon. M. Gauvin accueille à la Chambre Richard Losier, ancien député libéral provincial de Dieppe (2023-2024). La présidente se joint à lui à cet égard.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McKee, c.r. :
11, *Loi sur les permis visant les services de traitement des dépendances* ;
12, *Loi concernant les jeunes, les marchés numériques et l'utilisation de la technologie* ;

par l'hon. M. D'Amours :
13, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton.*

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 4 novembre 2026, la deuxième lecture des projets de loi 11, 12 et 13 sera appelée.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 8, 9 et 10 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux.*

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité,* il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation,* il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 15 h 55.